

PROJET DE CARTE SCOLAIRE RENTÉE 2024-2025

PRINCIPE D'AFFECTATION DE LA FUTURE CARTE SCOLAIRE

VALIDATION À VENIR EN CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

COMME EXPOSÉ LORS DE LA RÉUNION D'INFORMATION DU 24 JANVIER 2024, LA VILLE MET EN PLACE, À COMPTER DE LA RENTÉE PROCHAINE, UNE CARTE SCOLAIRE SECTORISÉE EN TROIS ZONES, DONT UNE ZONE TAMPON.

DANS CE CADRE, LES PRINCIPES APPLICABLES À LA RENTÉE PROCHAINE SERONT LES SUIVANTS :

**LES FAMILLES DES ENFANTS ACTUELLEMENT INSCRITS DANS UNE DES ÉCOLES DU CENTRE PEUVENT SOLLICITER LEUR MAINTIEN DANS L'ÉCOLE QU'ILS FRÉQUENTENT À CE JOUR ;
LES ENFANTS AFFECTÉS DANS UNE ÉCOLE À LA RENTÉE 2024 POURRONT Y POURSUIVRE LEUR SCOLARITÉ POUR LA TOTALITÉ DU CYCLE CONCERNÉ (MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE).**

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTS CAS

	HABITANT DU SECTEUR BLEU ZONE DU CENTRE	HABITANT DU SECTEUR JAUNE ZONE TAMPON	HABITANT DU SECTEUR VIOLET ZONE FEYDEAU
ÉLÈVE NOUVELLEMENT INSCRIT	AFFECTATION AUTOMATIQUE DANS L'UNE DES ÉCOLES DU CENTRE	AFFECTATION INITIALE PAR LA VILLE INTERVIENT AU VU DES EFFECTIFS ET DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DE CHAQUE ÉCOLE	AFFECTATION AUTOMATIQUE DANS L'ÉCOLE FEYDEAU
ÉLÈVE DÉJÀ INSCRIT DANS UNE DES ÉCOLES DE LA COMMUNE	MAINTIEN DE L'ENFANT DANS SON ÉCOLE ACTUELLE	AFFECTATION INITIALE PAR LA VILLE INTERVIENT AU VU DES EFFECTIFS ET DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DE CHAQUE ÉCOLE (POSSIBILITÉ DE SOLLICITER LE MAINTIEN DANS L'ÉCOLE ACTUELLEMENT FRÉQUENTÉE)	AFFECTATION PRIORITAIRE À L'ÉCOLE DE FEYDEAU (POSSIBILITÉ DE SOLLICITER LE MAINTIEN DANS L'ÉCOLE ACTUELLEMENT FRÉQUENTÉE)

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT IMPÉRATIVEMENT REMPLIR UN DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE ACCESSIBLE SUR LE [SITE DE LA VILLE](#)

TOUTE DEMANDE PARTICULIÈRE DEVRA FAIRE L'OBJET D'UN COURRIER MOTIVÉ ADRESSÉ À LA VILLE ET JOINT AU DOSSIER D'INSCRIPTION.

LES DOSSIERS COMPLÉTÉS SONT À REMETTRE AU SERVICE ÉDUCATION DE LA VILLE AVANT LE 1ER MARS 2024.

